



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit mars 2024, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Mesdames Marie-Noëlle VARLET, Valérie BAUDOUIN-RIMBERT, Elodie ROULOT-LEGER et Caroline LUISIN ainsi que Messieurs Emilien SOWA et Alain BONHOMME.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian RIONDET

Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2024.

VOTE : adopté à l'unanimité

Prochain conseil : lundi 10 juin, lundi 16 septembre et mi-novembre 2024.

DELIBERATIONS

1. Finances : tarif brocante

M. le Maire explique que l'équipe organisatrice de la brocante annuelle s'est rassemblée et propose une location des places aux particuliers à 12€ les 3 mètres (contre 10€ auparavant) et que les professionnels soient interdits.

Mme MOUSSA-DELIEGE propose de supprimer la deuxième ligne du projet de délibération qui indique un tarif du droit de place brocante sur le domaine public à 50 euros le mètre linéaire pour les brocanteurs, ce qui est donc contradictoire avec le fait d'interdire des professionnels.

Monsieur RIONDET demande si l'on passe bien de 9€ les 3m à 12€ ce à quoi Monsieur le Maire répond que le montant précédent était de 10€.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Régie : modification de la limite d'encaisse de la régie

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la précédente limite d'encaisse de la régie était de 250€ en numéraire et de 2500€ en chèques bancaires. Suite à un entretien avec le comptable public, il propose de passer ces montants à 4000€ en numéraire et 4000€ en chèques bancaires afin d'être cohérent avec les montants encaissés lors de brocante.

Vote : adopté à l'unanimité

3. Budget : Compte Financier Unique 2023

Monsieur le Maire aborde les chiffres du Compte Financier Unique, déjà présentés au dernier conseil. Il ressort du tableau un bénéfice reporté de 429 440,35€. Après avoir demandé s'il y avait des questions, Monsieur le Maire sort de la salle, ne pouvant pas prendre part au vote et laisse la présidence de la délibération à Mme STEINMETZ, première adjointe.

Mme MUTZIG ne comprend pas comment il est possible que le solde de dépenses en fonctionnement puisse être de 316 979,47€ et le solde de recettes en fonctionnement de -112 460,88€ tout en affichant un solde de fonctionnement total de 429 440,35€.

A la demande des conseillers, Monsieur le Maire rentre de nouveau dans la salle pour répondre à la question et utilise le tableau d'affectation des résultats 2023. Il précise que les tableaux reprennent le montant budgété, le montant réalisé ainsi que la colonne solde obtenu par soustraction des deux premières colonnes. On retrouve bien notre solde de fonctionnement de 429 440,35€

Mme MUTZIG estime que le solde n'est pas le même sur les différents tableaux ; il est négatif sur les recettes et positif sur les dépenses.

Monsieur le Maire explique que le solde négatif des recettes signifie que les recettes ont été sous-estimées et qu'il y a eu 112 460,88€ de recettes supplémentaires par rapport à ce qui avait été budgété. Autrement dit, nous avons été prudents sur notre potentiel à percevoir. Monsieur le Maire conclut en expliquant que les tableaux proviennent du logiciel qui prépare le budget et qu'ils en ont été extraits sans modification ultérieure.

À la suite de ces réponses, Monsieur le Maire ressort pour que le conseil procède au vote.

Vote : adopté à l'unanimité

4. Budget : affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire présente le tableau d'affectation des résultats et explique que le montant de l'excédent de fonctionnement reporté est de 429 440,35€.

Vote : adopté à l'unanimité

5. Budget : vote des taux 2024

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2024 par rapport à l'année précédente. Mme MOUSSA-DELIEGE demande si le département peut modifier sa partie, ce à quoi Monsieur le Maire répond que non. Mme PREVOTEAU demande s'il est possible de revoir les taux à la baisse. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité ne verse pas l'intégralité des indemnités aux élus afin d'avoir les moyens d'investir donc il n'y aura pas de baisse des taux.

Vote : adopté à l'unanimité

6. Budget : vote des subventions des associations 2024

Il est demandé aux conseillers membres d'un bureau d'une association de ne pas prendre part au vote (soit 4 conseillers à savoir Madame Martine STEINMETZ ainsi que Messieurs Gilles LABROUSSE, Christian RIONDET et Jean-Pierre PEREIRA).

Mme MOUSSA-DELIEGE prend la parole et présente les demandes ; elle explique que les projets de versement sont les mêmes que l'an passé. Pour la Mission Locale, la subvention correspond à 1€ par habitant. Il n'y a que pour la batterie fanfare que cela change car l'association fête ses 200 ans cette année et a donc demandé le double en prévision de ce gros événement. Pour le Comité des Fêtes, une partie de la subvention est attribué en nature pour la location de salles communales.

Mme MUTZIG fait remarquer que le Comité des Fêtes n'a jamais autant reçu en subvention. Mme MOUSSA-DELIEGE répond qu'il s'agit d'une subvention de 5000€, comme l'an dernier, et non de 6000€. Mme MUTZIG maintient qu'ils ont de la location de salles en plus de la subvention. Mme MOUSSA-DELIEGE explique qu'il s'agit d'une subvention en nature et Monsieur le Maire confirme que le budget de 1000€ est dédié à l'utilisation des salles afin de réaliser des manifestations aux bénéfices des habitants. Mme MUTZIG estime que cela revient à donner 6000€ finalement, ce qui est plus que l'an dernier. Mme MOUSSA-DELIEGE explique que les propositions sont faites par rapport aux projets ; certaines associations ont une gratuité de salle comme l'Etoile des Jeunes qui ne paie que le chauffage du gymnase pour les activités sportives. Mme MOUSSA-DELIEGE termine en disant que l'an dernier 12 400€ de subventions ont été attribués contre 12 950€ cette année et que le souhait derrière est qu'il y ait donc plus de manifestations sur la commune.

Monsieur le Maire conclut en ajoutant que le Conseil donne aux associations ce qui a été demandé.

Vote : adopté à l'unanimité

7. Budget : budget primitif 2024

Monsieur le Maire détaille les dépenses proposées par chapitre. Le total des recettes de fonctionnement est 1 221 140,35€ dont 433 440,35€ d'excédent de fonctionnement, 437 000€ d'imposition directe et 244 600€ de dotations. Au niveau des dépenses, 440 170,38€ sont budgétés pour le chapitre 011 charges générales, 330 000€ pour le chapitre 012 charges de personnel, 170 000€ pour le chapitre 014 atténuations de produits, 104 100€ pour les autres charges de gestion courante.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire détaille les projets prévus : créer une allée au cimetière et ajouter un colombarium, ou encore la rénovation de la salle des fêtes de Fresne pour laquelle la procédure d'appel d'offres est en cours. Mme MOUSSA-DELIEGE demande s'il s'agit uniquement d'entreprises du coin, ce à quoi M. LABROUSSE répond que la plupart sont globalement proches avec des entreprises qui viennent parfois de Charleville-Mézières ou Châlons-en-Champagne. Monsieur le Maire ajoute qu'ils ont demandé des visites obligatoires du chantier afin d'avoir des réponses sérieuses et favoriser la proximité des entreprises.

Monsieur le Maire reprend sa présentation de projets avec notamment la plantation de 400 arbres forestiers au Fort de Fresne (pour rappel 150 avaient dû être abattus) pour laquelle une subvention pourrait être demandée au Grand Reims, les bénéfices de la brocante à reverser, des projets d'aménagement d'un office pour la salle de la Buissonnière ainsi que l'étude de faisabilité d'un nouvel atelier suite aux demandes des agents techniques ; l'ancien maire avait déjà réfléchi à construire de nouveaux locaux car les actuels sont vétustes. Il est temps de préparer les études pour que le prochain conseil municipal puisse mettre en place le projet rapidement. Mme MUTZIG souligne à cette occasion qu'elle souhaiterait encore une fois que son téléphone ne sonne plus lorsque l'alarme se déclenche, comme ce fut le cas le samedi précédent.

Monsieur le Maire indique que le nécessaire sera fait et termine sa présentation. Il souhaiterait mettre en place une alarme au bureau de poste pour mieux le sécuriser car il n'y a aucun moyen de prévenir en cas de danger. Mme MUTZIG estime que cela serait une bonne chose également pour les secrétaires de mairie qui sont parfois toutes seules dans les locaux. Monsieur le Maire confirme que cela est prévu dans le nouveau système d'alarme.

Enfin, le dernier projet concerne le Marché de Bourgogne où un barreaudage serait installé aux fenêtres ainsi qu'un volet métallique. Afin de diminuer les nuisances du groupe froid des vitrines, la mairie investira dans un nouveau groupe plus performant.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que l'emprunt de 100 000€ qui était prévu en 2022 pour la rénovation de la salle des fêtes reste inscrit au budget et qu'il faudra voir en septembre pour l'ajuster sûrement à la baisse.

Vote : adopté à l'unanimité

8. Marché public : délégation au Maire

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Fresne, il y aura une phase de négociation pour chaque lot puis ce sera la commission d'appel d'offres qui désignera les entreprises retenues. Il ajoute qu'une délégation lui permettrait de pouvoir signer les marchés dès que possible sans devoir attendre le prochain conseil municipal.

Mme MUTZIG suppose cela pourrait en soi permettre de faire passer toutes les dépenses souhaitées ce à quoi Monsieur le Maire répond que non, puisque cela est interdit par la loi.

Mme MUTZIG ajoute qu'elle aimerait avoir les devis avant de devoir prendre une décision. Monsieur le Maire explique que les dossiers déposés par les entreprises candidates seront accessibles et ouverts ce mercredi et que la commission aura ensuite le temps nécessaire afin de pouvoir consulter le dossier en mairie avant de se prononcer.

Mme SANGNIER-CORNU aimerait qu'une deuxième date de consultation de la commission soit fixée tout de suite afin de simplifier l'organisation. Monsieur le Maire rappelle le processus : l'ouverture des dossiers en premier, la première étude ensuite et enfin une nouvelle rencontre pour les négociations avec les entreprises. Cette date dépendra également du maître d'œuvre qui doit rédiger son rapport comparatif des offres.

Monsieur le Maire estime que le vendredi 05 avril, les entreprises peuvent être présélectionnées avec une convocation une semaine après (soit le 12 avril) et que le 17 avril, les conclusions du maître d'œuvre pourraient être connues.

Monsieur EDWIGE demande s'il est possible de faire des réunions en journée, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas se prononcer car cela dépend des disponibilités du maître d'œuvre.

Mme SANGNIER-CORNU fait un récap : les offres seront accessibles mercredi et la commission pourra donc étudier les propositions à partir de là. Elle se demande cependant qui a le dernier mot entre la commission et le maître d'œuvre et quand se tiendra donc la deuxième réunion. Monsieur le Maire répond que cette réunion peut se faire aux alentours du 04 ou 05 avril en fonction de l'emploi du temps du maître d'œuvre. Monsieur EDWIGE informe qu'il ne sera pas présent à ces dates-là. Monsieur le Maire précise que même en cas d'indisponibilité, il est possible de faire des recommandations.

Mme SANGNIER-CORNU aimerait que deux dates soient proposées car l'organisation n'est pas très claire. Monsieur le Maire répond que si le nombre d'entreprises ayant montré un intérêt à répondre en venant visiter le chantier est connu, il n'est pas possible de connaître à ce jour le nombre de devis à analyser avant de continuer le processus. Cependant, il propose la date du 08 avril.

Mme MUTZIG demande si les suppléants peuvent venir, ce à quoi Monsieur le Maire ne s'oppose pas. Il explique qu'il y aura négociation au moins avec deux entreprises et qu'ensuite la décision sera prise par vote de la commission d'attribution à condition que le quorum soit atteint. Pour le moment il ne s'agit que de simples réunions de travail. Il y aura ensuite une convocation de la commission d'appel d'offres qui votera les attributions avec un PV d'attribution.

Vote : 12 POUR, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION

9. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Marne pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Fresne-les-Reims

Monsieur le Maire demande un renouvellement de la demande pour ne pas avoir besoin de refaire une délibération identique.

Vote : adopté à l'unanimité

10. Demande de subvention à la région Grand Est pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Fresne-les-Reims

Monsieur le Maire explique que la région pourrait participer à hauteur de 25 000€ si l'investissement est éligible et qu'il va se renseigner à ce sujet, bien qu'il pense que le seuil d'économie d'énergie minimum ne sera en définitive pas atteint.

Vote : adopté à l'unanimité

11. Demande de subvention au Grand Reims pour la plantation d'arbres

Dans le cadre de la biodiversité, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au Grand Reims pour la plantation d'arbres au fort de Fresne.

Vote : adopté à l'unanimité

12. Zones d'Energies Renouvelables : délimitation des zones

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une concertation publique à ce sujet le 7 mars à la mairie de Bourgogne ; vingt-trois personnes, dont des agriculteurs et des habitants y ont participé. Mme MUTZIG demande où était annoncée l'organisation de cette réunion. Monsieur le Maire répond que des publications ont été faites dans la gazette, sur les réseaux sociaux et lors du dernier conseil municipal.

Il explique que la réunion se composait de tables rondes et que des avis divergents mais variés ont été relevés. Suite à la réunion, les zones qui ont été choisies sont les suivantes : une zone photovoltaïque en toiture sur l'intégralité de la zone U, une zone méthanisation de la même taille que celle de Witry-lès-Reims. M. RIONDET demande où se trouvera cette zone. Monsieur le Maire répond que cela se ferait au-delà d'un kilomètre à équidistance entre Bourgogne et Auménancourt.

Mme PREVOTEAU souhaite savoir si la demande a déjà été faite, ce à quoi Monsieur le Maire répond par la négative. Monsieur le Maire termine sa présentation par les zones agrivoltaïsme qui seraient situées à Bourgogne et à Fresne. Il rappelle qu'il s'agit de panneaux photovoltaïques installés au sol et explique qu'il faut demander à en placer sur cette zone mais que ce n'est pas interdit d'en mettre ailleurs. Les cartes pour expliquer les zones sont affichées sur le site du gouvernement.

Vote : adopté à l'unanimité

13. Point logo

Mme SANGNIER-CORNU annonce qu'il y a eu 148 votants et présente le nouveau logo officiel. Monsieur le Maire informe que l'agence était très surprise de l'implication de la population.

14. Voie verte

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables du projet ; le souhait de se concentrer sur le sud de la commune, côté Bétheny, avec une sécurisation forte de l'entrée de Bourgogne, a été évoqué. En effet, des travaux étant prévu à ce niveau pour l'année prochaine, cela permettrait d'en profiter. Le but est de décaler la Route Départementale de 2 mètres et demi environ vers le nord afin que les usagers de la voie verte puissent mieux voir et mieux être vus par les véhicules arrivant de la rue de la Libération. Il est signalé qu'en faisant cela, la plaque des eaux usées située au niveau du tournant sur la route se retrouverait sur le trottoir. De plus, l'idée est d'ajouter également une chicane. Avec la prise en charge du Grand Reims, cela reviendra moins cher de le faire côté sud. Mme SANGNIER-CORNU ne comprend pas pourquoi car en le faisant au nord du village, il n'y aurait que le bitume à prendre en charge. Monsieur le Maire explique que c'est le département qui fera la chaussée et qu'il ne restera que la chicane à charge donc ça ne sera pas plus cher. Le plan vélo propose une chicane au niveau de la rue de la Noëlle et de l'avenue du Docteur Manichon, ce qui renforcera la sécurité du village ; rien n'est prévu en haut de la rue de la Libération vers Loivre ni au carrefour rue du Blanc Boucher et rue de St Etienne puisque les nouveaux carrefours sont suffisants pour réduire la vitesse.

M. EDWIGE et Monsieur le Maire font remarquer qu'il faudra remonter la stèle commémorative des aviateurs américains, mais pas le monument à la Vierge.

M. RIONDET demande quand tous ces travaux seront effectués. Monsieur le Maire répond qu'il faut déjà acquérir le foncier permettant de faire cette voie verte.

M. RIONDET s'interroge sur les expropriations. Monsieur le Maire explique que la discussion est préconisée et que les propriétaires et exploitations agricoles ont été contactés ; les Associations Foncières ont préféré le chemin sud de la départementale pour ce projet.

Mme MUTZIG fait remarquer que le jour de la décision, aucun d'entre eux n'était présent. Monsieur le Maire répond qu'il avait été vu au préalable avec les Associations Foncières quel scénario leur convenait le mieux et qu'elles ont déclaré se servir davantage du chemin nord que du chemin sud qui n'est jamais utilisé.

15. Concertation déviation

Monsieur le Maire annonce que le Grand Reims a choisi un garant de la concertation indépendant financièrement des donneurs d'ordre. Il tiendra notamment un stand à la brocante.

16. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu fin février un avis favorable du Commissaire Enquêteur. Quelques retouches sont à faire, notamment quelques trames jardin à supprimer. Une réunion est prévue ce jeudi avec M. ROBINET pour une mise en place cet été.

M. RIONDET demande si le PLU est déjà passé au Grand Reims, ce à quoi Monsieur le Maire répond que le projet a été arrêté l'an dernier en conseil communautaire. Nous attendons une date pour l'approbation définitive.

Mme MUTZIG indique que la FDSEA n'est pas satisfaite du PLU et demande si quelque chose va être fait en ce sens. Monsieur le Maire répond qu'il n'en sait rien car il n'a pas encore rencontré M. ROBINET président du Grand Reims. Il fait remarquer que la concertation a démarré il y a deux ans et que les plaintes de la FDSEA n'arrivent qu'après l'enquête publique. Il rappelle que ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas contents qu'ils auront gain de cause ; Monsieur le Maire déplore qu'ils ne se manifestent qu'à la fin alors que lors des réunions agricoles, le règlement a été revu et adapté.

Mme IVALDI fait d'ailleurs remarquer que dans les enquêtes publiques, les habitants sont contents d'avoir une Zone AP.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande si des modifications ont été apportées depuis le départ. Monsieur le Maire répond qu'il y en a eu en mai 2023 puis nous nous sommes engagés auprès du commissaire-enquêteur. Les agriculteurs ne contestent pas les 1km mais le règlement à l'intérieur qui a déjà été amélioré. Monsieur le Maire trouve encore une fois cela dommage que la FDSEA ne soit pas venue discuter directement à la municipalité mais qu'elle ait sollicité directement M le Préfet. Les propriétaires de silos ont quant à eux été contactés et ont affirmé ne pas avoir de projets. Monsieur le Maire conclut en expliquant qu'il y a encore quelques points d'amélioration à voir pour la zone AP.

QUESTIONS DIVERSES

17. Elections

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin. Monsieur DEGORRE demande s'il est possible de tenir le bureau de vote si l'on n'est pas inscrit sur la liste électorale de la commune. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner à ce sujet.

18. Mise en place d'une laverie

Monsieur le Maire explique qu'une personne lui a émis le projet d'installer une laverie automatique pour du linge mais qu'il n'a pas trop d'informations à ce sujet.

19. Brocante

Monsieur le Maire rappelle que la brocante aura lieu le lundi 20 mai et que les inscriptions se tiendront les 12 et 13 avril de 18h à 20h et de 9h30 à 11h30 pour les habitants de la commune et les 19 et 20 avril aux mêmes horaires pour les personnes extérieures.

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 20h34.